

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 14 OCTOBRE 2011 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Gilles SEBE, Adjoint ; Mme Renée ETCHEMENDY, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Michel DEGERT (a donné procuration à M. Gilbert CHAPELTEGUI), Mlle Nicole DIRASSAR (a donné procuration à Mme Béatrice MERLET), Marthe PEREZ, Ramuntxo DAUBAS (a donné procuration à M. Albert LARROUSSET),

Secrétaire de séance : M. Gilles SEBE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Approbation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 22 août au 23 septembre 2011. Quatre observations ont été recueillies sur le registre d'enquête. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant point par point chaque observation.

Il émet un avis favorable pour la modification du P.L.U. permettant ainsi la réalisation d'un projet de logements garantissant les objectifs de densification et de mixité sociale. Comme préconisé par le commissaire enquêteur, une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France a permis de définir une règle adaptée aux alignements.

Le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au dossier d'approbation après l'enquête publique, constate que les modifications apportées au dossier d'enquête ne sont pas des modifications de caractère substantiel et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du P.L.U. et approuve en conséquence la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté.

2 – Attribution du marché de construction du groupe scolaire – délégation au Maire

61 entreprises ont répondu à la consultation pour la construction du groupe scolaire (13 lots) dont la date limite de remise des offres était fixée au 19 septembre ; l'analyse des offres est réalisée par le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Le Conseil Municipal, en vue de faciliter la bonne avancée du programme, donne délégation au Maire, pour l'opération « construction du groupe scolaire », pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3 – Fixation du taux de la taxe d'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010 simplifie le dispositif en substituant la taxe d'aménagement à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE).

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. La date d'entrée en vigueur de ce nouveau régime est fixée au 1^{er} mars 2012. Le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

4 – Convention de ligne de trésorerie interactive

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie de la commune, le conseil municipal autorise le Maire à reconduire une ouverture de ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes pour un montant de 150 000 € au taux Euribor 1S + marge de 1 %.

5 – Modification des tarifs de la taxe de séjour

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs de la taxe de séjour suivants applicables au 1^{er} janvier 2012 :

<u>Meublés et résidences de tourisme :</u>	- ☆☆☆☆ 4 étoiles	1.10 €
	- ☆☆☆ 3 étoiles	0.88 €
	- ☆☆ 2 étoiles	0.66 €
	- ☆ 1 étoile	0.55 €

Non classés, non classables, en instance de classement 0.40 €

Non classés, non classables, en instance de classement : 0.40 €

<u>Chambres d'hôtes :</u>	- ☆☆☆☆ 4 épis/clés	1.00 €
	- ☆☆☆ 3 épis/clés	0.80 €
	- ☆☆ 2 épis/clés	0.60 €
	- ☆ 1 épis/clés	0.50 €
	- non classées	0.40 €

<u>Hôtels :</u>	- ☆☆☆☆ 4 étoiles	1.10 €
	- ☆☆☆ 3 étoiles	0.88 €
	- ☆☆ 2 étoiles	0.66 €
	- ☆ 1 étoile	0.55 €
	- Autres	0.40 €

<u>Village de vacances :</u>	- Confort	0.60 €
	- Grand confort	0.80 €

Les enfants de moins de 13 ans seront exonérés (*décret du 24 décembre 2002*)

6 – Demande de subvention plan de désherbage

L'entretien des espaces publics constitue une source de pollution notamment lors d'utilisation de produits phytosanitaires et présente également un risque sur la santé des utilisateurs de ces produits. Le Conseil Municipal approuve la réalisation d'un plan de désherbage communal personnalisé en fonction des risques identifiés et des moyens disponibles et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

7 – Demande de subvention création stationnement chemin des Falaises

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de places de stationnement au chemin des Falaises. L'étude réalisée permettrait de créer 43 places le long du chemin entre le chemin du Port et le chemin de Cenitz. Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du G.I.P. Littoral dans le cadre du plan plage

8 – Demande de subvention travaux de confortement du sentier des baleines

Le versant sur lequel se développe le sentier des baleines est affecté par des désordres importants : déformation en talus, murs fissurés, dysfonctionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales. Des travaux de confortement et de drainage sont à prévoir. Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter des demandes de subvention les plus larges possibles.

9 – Procédure d'appel à candidatures pour occupation du domaine public local de Cenitz

Le contrat d'occupation du bâtiment communal de Cenitz arrive à échéance le 27 avril 2012. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure d'appel public à candidature relative à l'attribution de cet emplacement ; une commission de sélection est constituée pour analyser et proposer les candidatures à retenir.

10 – Echange de terrain rue Gelos

Un emplacement réservé n° 18 est prévu dans le P.L.U. pour la continuité de la voirie existante vers la RD810 depuis la rue Gelos (passage de 1 m de large).

Un échange de terrains est proposé entre la Commune et M. Martin IBARBOURE. Cet échange à surfaces égales de 92 m² permettrait la création d'un passage communal pour piétons d'un mètre de large avec une servitude de passage sur la propriété de M. Philippe IBARBOURE pour accéder au chemin Dochenia.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'échange de terrain et précise que les frais inhérents à la transaction seront à la charge de M. IBARBOURE.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire

Aménagement du talus chemin de l'Empereur/RD 810
Jardinerie GUICHARD pour un montant de 8 955 € HT

Etude d'aménagement du parking chemin Mendi Alde
SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES pour un montant de 7 500 € HT

Réalisation de béton désactivé trottoirs avenue Tinchant
Entreprise DUBOS pour un montant de 10 680 € HT

Avancement du projet de création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place une commission locale de l'AVAP dont le rôle est le suivi de l'élaboration et la mise en œuvre des règles de l'AVAP. Elle est limitée à 15 membres avec un maximum de 8 élus, 3 représentants de l'Etat (D.D.T.M., D.R.E.A.L. et D.R.A.C.), 2 personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine ainsi que 2 autres personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés.

Forum des associations

Neuf associations ont participé à ce forum organisé le 8 octobre dernier. En raison d'une organisation tardive, le public était peu nombreux mais cela a permis un échange intéressant entre les représentants des associations. L'opération sera reconduite l'année prochaine à la mi-septembre.

Pétition des riverains du quartier Tinchant

Le Maire informe que des riverains du quartier Tinchant lui ont remis une pétition contre l'implantation des ralentisseurs à l'avenue Tinchant. Ce dispositif ayant été mis en place pour sécuriser davantage la zone partagée (20 km/h) de l'avenue Tinchant, le conseil municipal souhaite pour l'instant, qu'il soit maintenu.

Exposition concours photos

M. LARRE informe le conseil municipal qu'une exposition des photos du concours « Zoom sur Guéthary » organisé par l'office de tourisme se déroulera du 23 au 30 octobre à la mairie avec une remise des prix le dimanche 30 octobre à 17 h 30.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 19 octobre 2011

Le Maire,